

Pêche

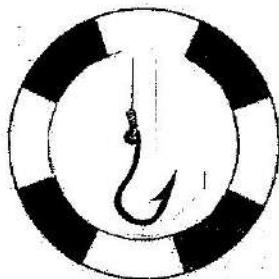
APPSL

Plaisance

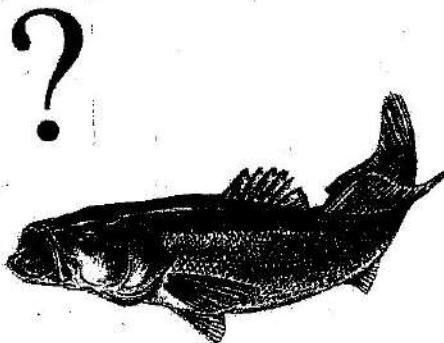
Les Echos

du

« Monte à Regret »



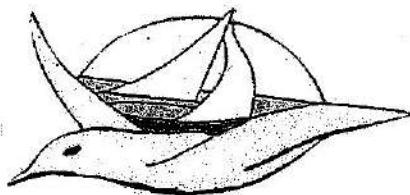
Saison 2007



ASSOCIATION

des

**PÊCHEURS
PLAISANCIERS**



SAINT - LUNAIRE



A.P.P.S.L - A.P.P.S.L - A.P.P.S.L - A.P.P.S.L

« Déclarons la pêche de la mer libre et commune à tous nos sujets auxquels nous permettrons de faire, tant en mer que sur les grèves ». Ordonnance Royale de Louis XIV Août 1681.

SAINT-LUNAIRE

Le GRAND HOTEL

Le plus grand hôtel de la Côte d'Amour



SAINT-LUNAIRE — GRANDE CONFORT — Tél. 26

RESTAURANT TRÈS RÉPUTÉ

GRANDE HÔTEL POUR SOUS-VOITURES

CASINO

LOTERIES, AMERICTIONS, RUGBY, POKER

HOTEL VICTORIA

MAISON DE FAMILLE — GRANDE CONFORT

HOTEL ÉMERAUDE

au Décollé à SAINT-LUNAIRE

ENTIÈREMENT NEUF — TOUT CONFORT

Situation de tout premier ordre à 100 mètres
des deux plages

OUVERT DE MAI A OCTOBRE
PRIX TRÈS MODÉRÉS

E. LALANDE, propriétaire

TARIFS ET CARTES ILLUSTRÉES SUR DEMANDE

GRAND HOTEL D'ANGLETERRE

CONFORT MODERNE

Tél. : 26

Eau courante chaude et froide dans toutes les chambres

Directeur : A. PERRIER

OUVERT DE PAQUES
A NOVEMBRE

Télép. 59

BRITON HOTEL

CONFORT MODERNE H.PIRO *propriétaire*
CUISINE SOIGNÉE ENGLISH SPOKEN

HOTEL DE PARIS

Plage de Longchamps
TOUT CONFORT — APPARTEMENTS
AVEC BAISNS
CUISINE ET CAVE RENOMMÉES

Garage

Prix modérés

HOTEL des SPORTS

Place de l'Église — Téléphone : 42

■
CHAMBRES CONFORTABLES
GARAGE — ANNETTE *propriétaire*

HOTEL LUTÉTIA

SITUATION UNIQUE FACE A LA
MER AU CENTRE DE LA PLAGE
DE SAINT-LUNAIRE
avec descente directe

60 Chambres avec le tout dernier confort
Construit en 1930

OUVERT DE MAI A OCTOBRE
PRIX MODÉRÉS

E. LALANDE, propriétaire

TARIFS, PLANS ET CARTES ILLUSTRÉES SUR DEMANDE

Année 1936

A.P.P.S.L.

Association des Pêcheurs Plaisanciers de Saint Lunaire

Mairie de Saint Lunaire

Tel :02.99.46.06.33.

Comité de Direction De l'A.P.P.S.L. 2006

Président :Mr. COLLET Christian

Vice Président :Mr. EUDO Joël

Secrétaire :Mr. THIERSAULT Joël

Secrétaire Adjoint :Mr. EPIVENT Jean Claude

Trésorier :Mr RUELLAN Yves

Trésorier Adjoint :Mr. DESBOIS Christian

**Membres : Mr. JOURDAN Dominique
Mr. LEFEUVRE Bernard
Mr. RICHARD René
Mr. RIO Michel
Mr. LE DRUILLENEC Serge
Mr. SELLIER Pierre**

Relations avec le Y.C.S.L.:Mr. MACHERAS Eric

Relations avec la Mairie :Mr.LE BIHAN Philippe

Membre d'Honneur : Mr. Nicolas HULOT.

LE MOT DU PRÉSIDENT

CHERS AMIS

Comme les mois passent vite, l'hiver a duré le temps d'un éclair et déjà les premiers bateaux sont sur le plan d'eau. Dans moins d'un mois la majorité des pêcheurs plaisanciers aura repris le dur labeur : casiers, pêche, voile...

En fin de saison dernière, en une nuit de marée, six bateaux ont été plus ou moins endommagés, parfois dû à plusieurs facteurs et quelques négligences : longueur de ligne de mouillage (chaîne & aiguillette), manque de bouée porteuse, longueur du bateau (y compris le moteur), courant, état de la mer. S'il est impossible de tenir compte des deux derniers éléments, il est très possible d'harmoniser la façon de concevoir son mouillage. Si chaque adhérent respectait le règlement du plan d'eau, une grande partie de ces ennuis serait évitée. Quand une centaine de personnes cohabitent dans un espace réduit, cela relève du savoir vivre et du bon sens. Certains d'entre nous suggèrent de supprimer quelques mouillages. J'attends donc de leur part une lettre de démission pour éclaircir le plan d'eau et ainsi résoudre une grande partie de nos problèmes. Merci à eux !!!

Il est nécessaire d'être bien assuré car chaque titulaire d'un mouillage est responsable des dégâts causés à autrui. L'association ne peut être mise en cause à chaque avarie ou accident (article 18 du règlement intérieur).

N'oubliez pas que c'est un privilège envie par énormément de personnes que de posséder un mouillage à Saint Lunaire. Cette année encore j'ai été surpris par les nombreuses demandes formulées par des résidents principaux de notre commune. Malheureusement, il n'est possible d'attribuer qu'un ou deux emplacements par an tout en respectant la liste d'attente et en tenant compte de l'importance du bateau. Je demande donc aux postulants d'être patients et surtout de renouveler chaque année leur demande.

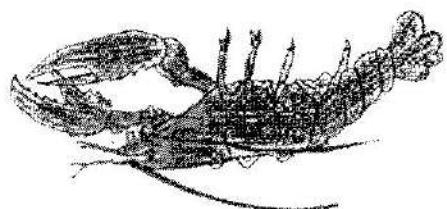
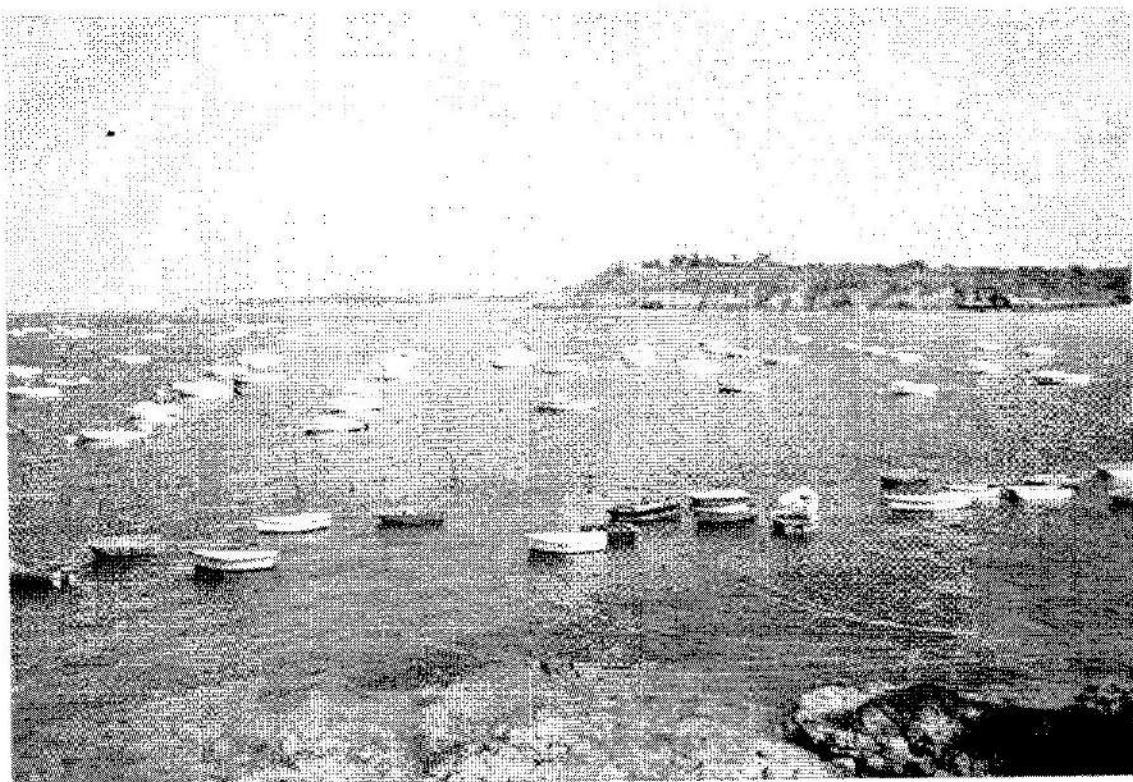
Comme tous les ans, je tiens à remercier tous les bénévoles qui nous aident dans les différentes manifestations et particulièrement les services techniques qui se mobilisent toujours pour notre association, au personnel de la mairie où nous sommes toujours accueillis avec le sourire, je n'oublie pas bien sur le Yacht Club avec lequel nous entretenons des rapports amicaux depuis de nombreuses années et qui nous prête une sécu pour la mise en place des mouillages de pleine eau.

Quant à vous chers adhérents, je compte sur vous, pour être encore plus nombreux à participer au concours de pêche qui, je le rappelle, à lieu traditionnellement le premier dimanche d'Août (39 bateaux, c'est bien mais je pense que nous pouvons faire mieux) et bien sûr ne pas oublier l'incontournable repas de fin de saison.

Enfin, je vous souhaite à tous une très bonne saison de pêche sans oublier, comme le dit notre membre d'honneur, que la ressource est limitée et que nous avons intérêt à ne pas trop prélever et respectons les tailles minimales, chose qui a déjà été comprise par une majorité d'entre vous et je vous en remercie.

Bon vent, belle mer à tous

Le Président Christian COLLET



DATES A RETENIR

- **Mardi 20 Mars 2007 : 1^{ère} Descente des chaînes.**

Tracto-pelle + remorque.

R.V. à 14h. Basse mer à 15h08. Hauteur : 0.25m

- **Mercredi 18 Avril 2007 : 2^{ème} Descente des chaînes.**

Tracto-pelle + remorque

R.V. à 14h. Basse mer à 15h40. Hauteur : 0.55m

Samedi 14 Avril 2007 : ASSEMBLEE GENERALE
17H30 Salle Aimée LE FOLL

A cette occasion vous pourrez vous procurer le superbe annuaire des marées de la S.N.S.M. (Minimum 2 €) Merci d'avance.

23 et 24 Juin 2007 : RAID EMERAUDE.

(nous recherchons des bénévoles pour assurer la sécurité sur le plan d'eau)

DIMANCHE 5 AOÛT 2007

CONCOURS DE PÊCHE

- **Vendredi 26 Octobre 2007 : Remontée des chaînes.**

R.V. à 14h. Remorque

Basse mer : 14h46 Hauteur : 1.20m

Samedi 27 Octobre 2007 :

REPAS DE FIN DE SAISON

(si vous avez des travaux à effectuer, ou si vous êtes absent contactez le Président de l'A.P.P.S.L. au 02.99.46.00.94 ou au 06.07.87.51.04.)

RAPPEL DE CERTAINES REGLES :

- ☺ Les utilisateurs devront obligatoirement respecter le règlement intérieur du plan d'eau, sinon il se verront notifier, par l'A.P.P.S.L. et la mairie, la suppression de l'autorisation de mouillage.
- ☺ Les emplacements de "corps morts et de " va et vient" seront attribués en tenant compte du type et de la taille de chaque bateau.
- ☺ Chaque bloc suçon devra se trouver à l'emplacement attribué et repéré sur le plan, il devra être complètement ensablé si le sol le permet et ne devra pas comporter de saillies susceptibles de détériorer les coques des bateaux des voisins.
- ☺ Attention!!! en cas de changement de bateau, la nouvelle embarcation doit correspondre à l'emplacement et au corps mort initialement attribué.
- ☺ L'emplacement de corps mort ne doit pas être considéré comme une concession à perpétuité pour une famille ou un groupe d'amis et n'est pas transmissible sous quelque forme que ce soit.
- ☺ Il est recommandé d'enlever la ligne de mouillage en fin de saison et de la repérer à l'aide d'un témoin correct.
- ☺ les va et vient doivent être enlevés en fin de saison pour permettre le passage des engins nécessaire aux travaux envisagés.

LES INFOS DU COMITE



Concernant l'année 2007, les redevances des mouillages et des "va & vient" ont été fixées comme suit par le conseil municipal de Saint Lunaire et elles sont à régler **en mairie** en fournissant l'**attestation d'assurance 2007** du bateau concerné :

Mouillage d'un bateau inférieur à 7 mètres : 64.58 €
Va & vient : 23.00 €

Nous vous rappelons que nous n'acceptons pas de bateaux supérieurs à 7 mètres pour une question de sécurité.

RAPPEL: les redevances sont à régler avant le 1^{er} Mai 2007. tout retard de paiement dépassant le 1^{er} Juin 2007 sera considéré comme abandon de l'emplacement et il sera dès lors ré-attribué.

Cotisation d'adhésion à l'A.P.P.S.L. : 12.00 €

Cotisation "passerelle" : 23.00 €

Ces redevances sont à régler à l' A.P.P.S.L.

Pour la mise à jour du fichier de l'association, veuillez signaler les changements intervenus depuis la dernière assemblée générale (bateau, adresse, N° de téléphone fixe ou portable.....).

Certains d'entre vous n'ont toujours pas fourni les titres de propriété de leur bateau, déjà réclamé l'an passé, il vous est expressément demandé de présenter à l'un des membres du comité de direction l'original du document et de fournir en même temps une photocopie qui sera archivé par le secrétaria.

N'oubliez pas de renouveler en JANVIER de chaque année vos demandes de mouillage et de va & vient, ainsi que les permutations, afin qu'elles soient prise en compte pour la saison en cours. Les demandes non renouvelées seront éliminées des listes d'attente en cours.

Nous vous rappelons que les longueurs (sous la bouée) des chaînes doivent respecter les dimensions suivantes :

Ligne au dessus du zéro des cartes: 16 mètres maximum

Ligne C : 15 mètres maximum

Ligne A & B : 13 mètres maximum

Il est entendu, que le bateau amarré à la chaîne par une aiguillette doit se trouver le plus près possible de la bouée porteuse.

La bouée porteuse est obligatoire.

ECHOS DE L'APPSL

Saint-Lunaire

La pêche de plaisance lance un Défi pour la mer



Passage obligé avant l'assemblée générale, le règlement des cotisations.

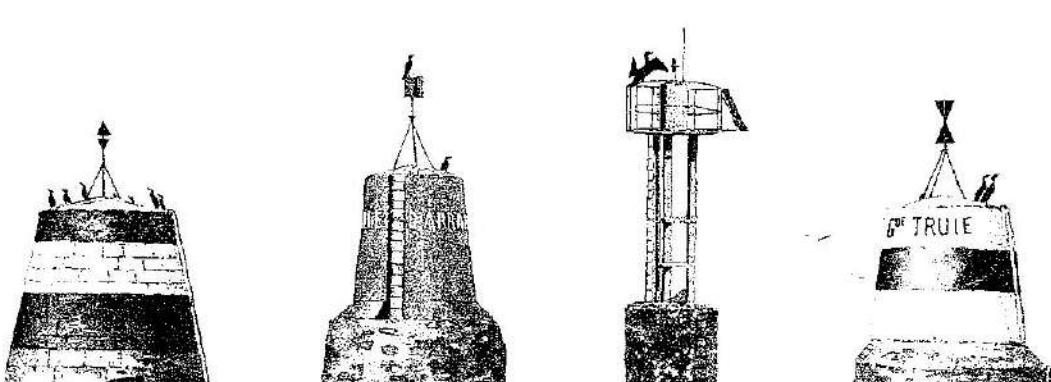
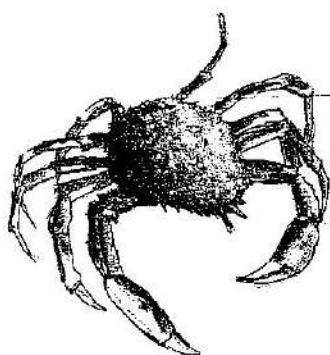
Les pêcheurs plaisanciers étaient réunis salle Aimé-Le Foll, samedi, à l'occasion de leur assemblée générale, en présence du maire, Michel Penhouët. Toujours à la barre, Christian Collet peut compter sur un équipage d'environ 120 adhérents, chiffre qui varie peu d'une année sur l'autre. Au cours de son allocution, il a parlé à plusieurs reprises des mouillages. Leur prix, tout d'abord, « qui se stabilise. 2006 marque la fin de la période d'augmentation, qui était étalée sur cinq ans. Espérons que cette tendance se confirmera. »

Commencée l'an passé, la réorganisation du plan d'eau s'est poursuivie. « Ce n'est pas sans fierté que je contemple, au Décollé, l'allignement presque parfait des mouillages déjà organisés. » Les grandes marées de mars vont permettre de terminer le travail avec la

réorganisation des lignes H et I, les plus au large. Le président a aussi mis l'accent sur la pêche à pied. « Je rappelle, en cette période de grandes marées, qu'il est impératif de respecter les règles de taille et de quantité. A nous de donner l'exemple, que pourront suivre les touristes », a-t-il indiqué. « N'oublions pas le Défi pour la terre de notre membre d'honneur, Nicolas Hulot et relevons à notre manière le Défi pour la mer. »

Après avoir rappelé à ses adhérents de faire preuve de vigilance et de solidarité, « ce qui a permis d'éviter de gros problèmes de vandalisme sur le plan d'eau en 2005 », il a invité l'équipage des pêcheurs plaisanciers à le rejoindre sur les manifestations organisées localement, comme le marché de Noël, la fête de la Vallée, le Raid Émeraude, sans oublier les propres

festivités de l'APPSL, le concours de pêche en mer, le 6 août et le repas de l'association, le 4 novembre.



ECHOS DE L'APPSC

Saint-Lunaire

Les pêcheurs plaisanciers préparent leur saison

Deux rendez-vous figuraient à l'agenda de l'association des pêcheurs plaisanciers de Saint-Lunaire cette semaine.

Avant l'assemblée générale de l'APPSC, ce samedi, à 17 h 30, salle Almé Le Foll, le président Christian Collet, avait invité toutes les bonnes volontés disponibles à ce qui inaugure traditionnellement leur saison : la descente des chaînes de mouillage. Ils étaient une bonne dizaine de pêcheurs plaisanciers qui ont failli participer jeudi à une première, selon le président, la mise en place des mouillages sous la neige. Mais les flocons du matin sont bien vite partis avec la marée basse qui découvrait la vaste étendue de la Grande Plage. « Certains n'ont pas pu venir aujourd'hui mais, comme chaque année, nous avons prévu une deuxième descente de chaînes, à l'occasion de la pro-

chain marée, le 30 mars », précise Christian Collet. Il ne restera alors

plus qu'à mouiller les diverses em-
barcations en attendant les pre-

mières belles journées pour partir en mer.



La saison estivale de l'APPSC se prépare au sortir de l'hiver, avec la mise en place des chaînes de mouillages.

C'est toujours un grand événement la traditionnelle descente des mouillages



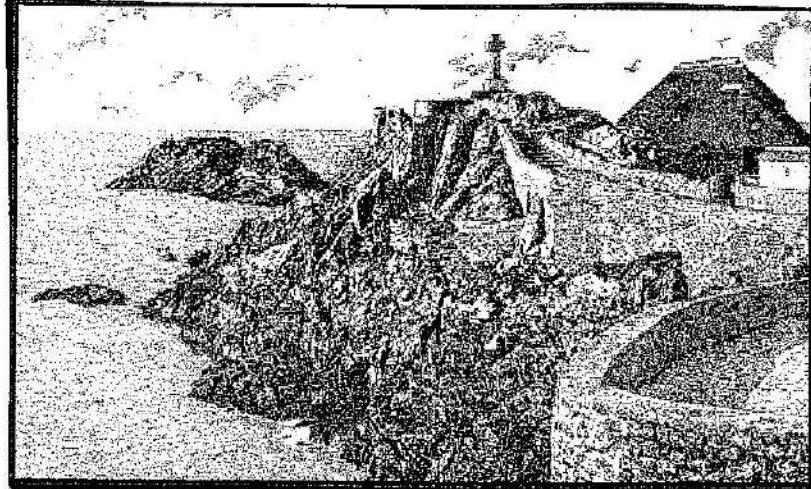
Grâce au professionnalisme de Jean Paul tout devient si facile !!!!!!!

ASSOCIATION DES PÊCHEURS PLAISANCIERS DE SAINT LUNAIRE

*Grand concours
de pêche en mer
5 Août 2007*

Rendez vous Pointe du Décollé

******* 650 € de Prix *******



- ❖ Concours réservé aux membres de l'A.P.P.S.L., du Y.C.S.L., et sur invitation.
- ❖ Inscriptions sur place : 10 € par embarcation de 3 pêcheurs maximum.
- ❖ Remise du règlement et du ticket de participation (valable pour le repas) dès 7 h lors de l'inscription au Décollé.
- ❖ Départ 7h30 de la zone de mouillage et retour à 12h.
- ❖ Pesée des prises à partir de 11h30.
- ❖ Remise des prix à 13h.

**Pour que l'eau salée n'ait jamais le goût des larmes, la S.N.S.M. sera parmi nous,
« Apportez lui votre soutien, merci à tous »**

APRES LA PÊCHE LES STANDS DES PÊCHEURS VOUS PERMETTRONT DE VOUS RESTAURER ET DE PASSER UN BON MOMENT DE CONVIVIALITÉ DANS UN CADRE MERVEILLEUX. BUVETTE, REPAS SOUS ABRI. (Poissons du jour, moules, galettes saucisses, frites, etc

—OUVERT A TOUS—

UN BON MOMENT DE CONVIVIALITE DANS LE PAYSAGE ESTIVAL

Canton de Dinard

Saint-Lunaire

Le concours de pêche fait de plus en plus d'adeptes

Le concours de pêche organisé par l'association des pêcheurs plaisanciers de Saint-Lunaire se déroule chaque année le premier dimanche du mois d'août.

Dès 7 heures du matin, les équipages des 39 bateaux ont répondu à l'appel Pointe du Décollé. Le départ a été donné à 7h30 pour un retour à midi. Quatre heures et demi durant, les équipages se sont évertués à pêcher le plus grand nombre de

poissons. Bars, maquereaux, orphies, dorades et autres variétés de poissons faisaient partie des prises des pêcheurs.

Une très bonne pêche puisque la totalité des prises des 39 bateaux atteint 167,675 kilos de poissons et ce malgré le faible coefficient de marée. L'équipage de Gérard Prat se place en haut du classement avec une prise de 6,45 kg de bars et de 0,6 de maquereaux. Soit un total de 792 points. Il est



La pesée est un moment très attendue.



Gérard Prat, lauréat de concours se voit remettre le premier prix.

suivi par l'équipage Durand qui se place en seconde position avec 608 points puis de celui de Jean-Marie Dubois en troisième avec 411,5 points.

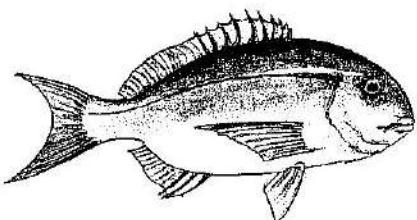
La cotation s'effectue en fonction du poids et de la catégorie du poisson qui permet d'obtenir un certain nombre de points.

Pêcheurs, lunairiens et vacanciers ont pu profiter de la pêche du concours autour de grandes tables qui avaient été

dressées pour l'occasion, réunissant environ 350 convives. Ce concours bien ancré dans le paysage estival lunairien est le fruit de la solidarité des bénévoles de l'association des pêcheurs plaisanciers présidé par Christian Collet.

La Société de sauvetage en Mer (SNSM) a participé à cette journée en réalisant des démonstrations de matériel de sauvetage qui ont été très appréciées du public.

**CETTE ANNEE, LES PÊCHEURS
ETAIENT NOMBREUX ET LE POISSON
ETAIT AU RENDEZ VOUS !**



CONCOURS DE PECHE 2006 : UN BON CRU

Bonne année pour le concours de pêche



Gérard Prat a gagné le concours, avec quatre bars, pour un total de 6,500kg.

Le concours de pêche organisé par l'association des pêcheurs plaisanciers de Saint-Lunaire (APPSL), s'est déroulé dimanche. La pêche ramenée par les 39 bateaux engagés, soit environ 120 pêcheurs du club et divers invités, permet de classer 2006 parmi les bonnes années.

Outre les maquereaux et bars, les prises comptent aussi des orphies, vieilles, roussettes, dorades, sardines et autres poissons, remontés

à la Pointe du Décollé pour la pesée. Cette dernière a permis d'obtenir un classement sans surprise. Gérard Prat, un habitué du podium chaque année, a présenté quatre jolis bars, pour un total de 6,500 kg, le reste de sa pêche étant essentiellement composée de maquereaux.

Une cotation étant décidée en fonction des poissons pêchés a permis d'obtenir en 2006 le podium suivant: Premier, l'équipage de Gé-

raud Prat, 792 pts, suivi de l'équipage Durant (608 pts) et de l'équipage Dubois (411,50 pts). Mention spéciale à Jean-Marie Dubois, doyen de l'APPSL, 85 printemps.

Le produit de ce concours a ensuite été partagé sous les barnums installés à la Pointe du Décollé et vite remplis de convives, Lunairiens et estivants mêlés, mais aussi équipage municipal avec le maire et quelques adjoints, alléchés par les odeurs des barbecues.

Encore une excellente année, et merci pour les nombreux lots gracieusement offerts par nos partenaires (fournisseurs & bénévoles) :

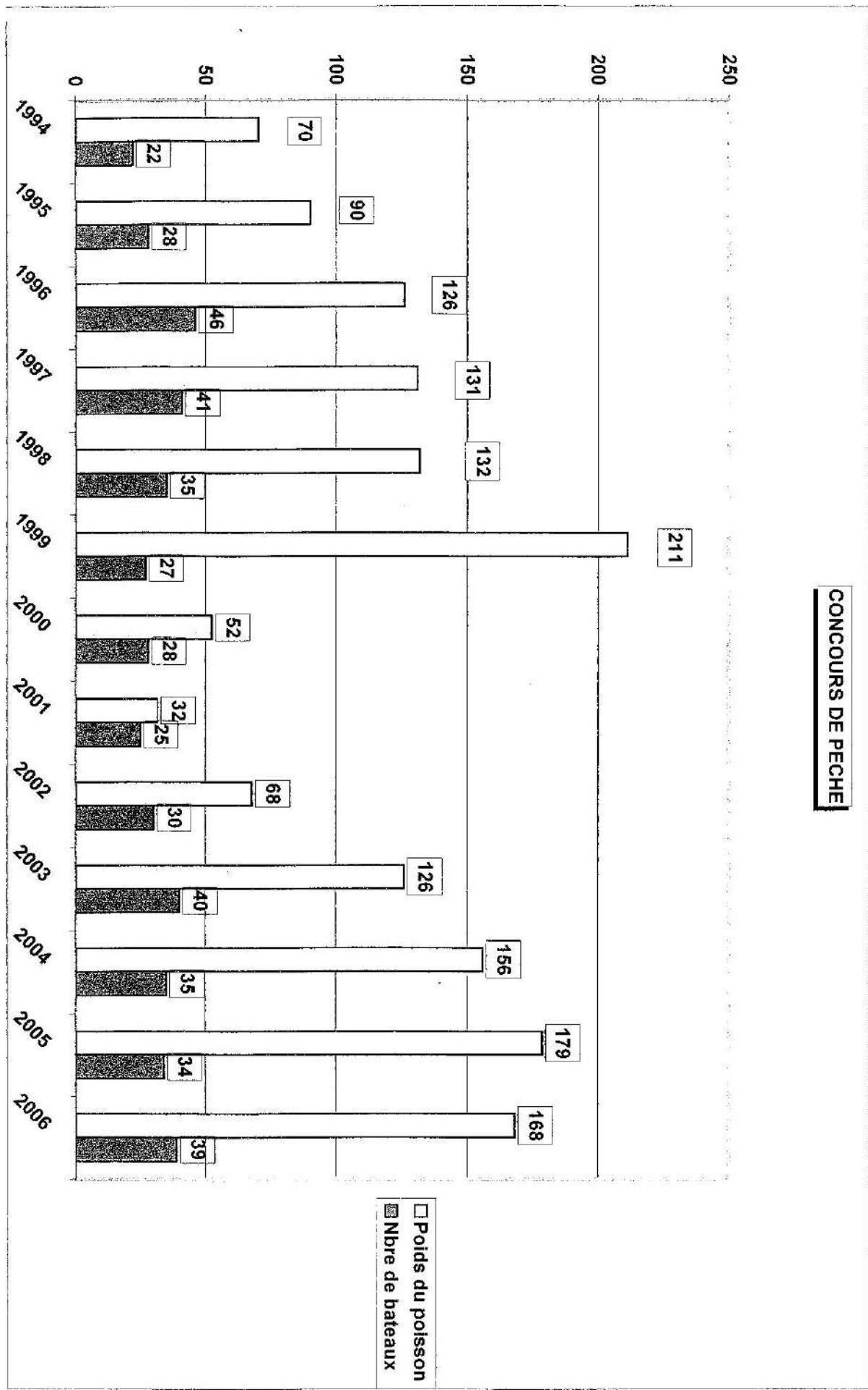
Ville de St Lunaire
Evasion marine
Coopérative maritime
Rapala France
Hydreds
Entreprise de peinture Chatton Claude
La chaumière
YCL de St Lunaire
Messieurs Gortais, guillemot, Muriel, Simon etc.....

RESULTATS DU CONCOURS DE PÊCHE DU 6 Août 2006

1. PRAT Gérard : 792 points. (6.45kg de Bars,0.6kg de Maquereaux)
2. DURAND : 608 points. (2.15kg de Daurades, 14.75kg de Maquereaux, 0.5kg d'Orphies)
3. DUBOIS Jean Marie : 411.5 points. (1.7kg de Daurades, 9.75kg de maquereaux)
4. JAHIER L. : 403 points (5.65kg de Daurades, 0.25kg de Maquereaux)
5. FRETAY J. : 392.75 points (4.7kg de Daurades,0.25kg de Tacauds,0.75 de Lieu)
6. FILLAUD S.: 321.5 points(3.25kg de Daurades,2.05kg de Vieilles,1kg de Chinchards)
7. GUILLOU:310.5 points (10.35kg de Maquereaux)
8. DUHOT Jean: 306.5 points (1.7kg de Daurades, 6.25kg de Maquereaux)
9. COLLET A.:300 points (0.75kg de Maquereaux,3.1kg de Vieilles,1kg de Daurades,0.2kg de Chinchards)
10. GUILLEMOT L.:231.5 points (0.25kg de Maquereaux,3.2kg de Daurades)
11. DUHOT F.:228.5 points(0.8kg de Daurades,5.75kg de Maquereaux)
12. HAMON J.:222.5 points (2.75kg de Maquereaux,2kg de Daurades)
13. LEGUILCHER J.C.:211.5 points (6.25kg De Maquereaux,0.8 de Chinchards)
14. THOMAS A.:183 points(0.9 de Bar,0.9 de Vieille,0.25 de Maquereaux,0.3 d'Orphies)
15. POTIER R.:169.5 points(1.65kg de Maquereaux,1.65de Daurades,0.15 de Chinchards)
16. ROUBAULT R. :159 points (5.3 de Maquereaux)
17. ROZE:154.5 points (5.15kg de Maquereaux)
17. ALLEE L.:154.5 points (5.15kg de Maquereaux)
19. THEBAULT A.:153 points (1.5kg de Maquereaux,1.2kg de Daurades,0.6 de Chinchards,0.2 de Grondin)
20. HERIAU D.:151.5 points(5.05kg de Maquereaux)
21. MOUCHON P.:138.75 points (4.55kg de Maquereaux,0.075 de Chinchards)
22. EPIVENT R.:138 points (4.6kg de Maquereaux)
23. BOUDARD A.:135 points (4.5kg de Maquereaux)
23. MAZURIER Jean :135 points (4.5kg de Maquereaux)
25. COCHERY A.:120 points (0.7kg de Maquereaux,2kg de Roussette,1.3 de Chinchards)
26. GALBOIS G.:106.25 points (0.5kg de Maquereaux,1.15 de Vieilles,0.55 de Tacauds)
27. FEQUET:75 points (2.5kg de Maquereaux)
27. BOULEAU J.N:75 points (2.5kg de Maquereaux)
29. GOASDOUE Y.:73 points(0.25kg de Maquereaux,0.75de Daurades,0.2kg de Vieilles)
- 30 MOTTAY:72 (2.4kg de Maquereaux)
- 31 HENRY M.:71 points (0.75kg de Maquereaux,0.5kg de Daurades,0.25kg de Grondin ;0.2 de Chinchard)
32. LE BIHAN:39 points (1.3kg de Maquereaux)
33. JUMEL:36 points (1.2kg de Maquereaux)
34. TROUFFLARD :30 points (0.7 de Maquereaux,0.3 d'Orphies)
35. CHATTON : 17.5 points (0.25 de Daurades)
36. E.SILVA G. :16.5points (0.45 de Chinchards,0.1 de Grondin)
37. MOREAU : 15 points (0.15 de Maquereau,0.15 de Daurade)

+2 Bateaux non classés.(DUBOURG ,CRON)

CONCOURS DE PECHE



ECHOS DE L'APPSL



Un grand merci au Président du Yacht Club, ainsi que ses collaborateurs



Cela semble si facile, dans la bonne humeur

le Raid Emeraude

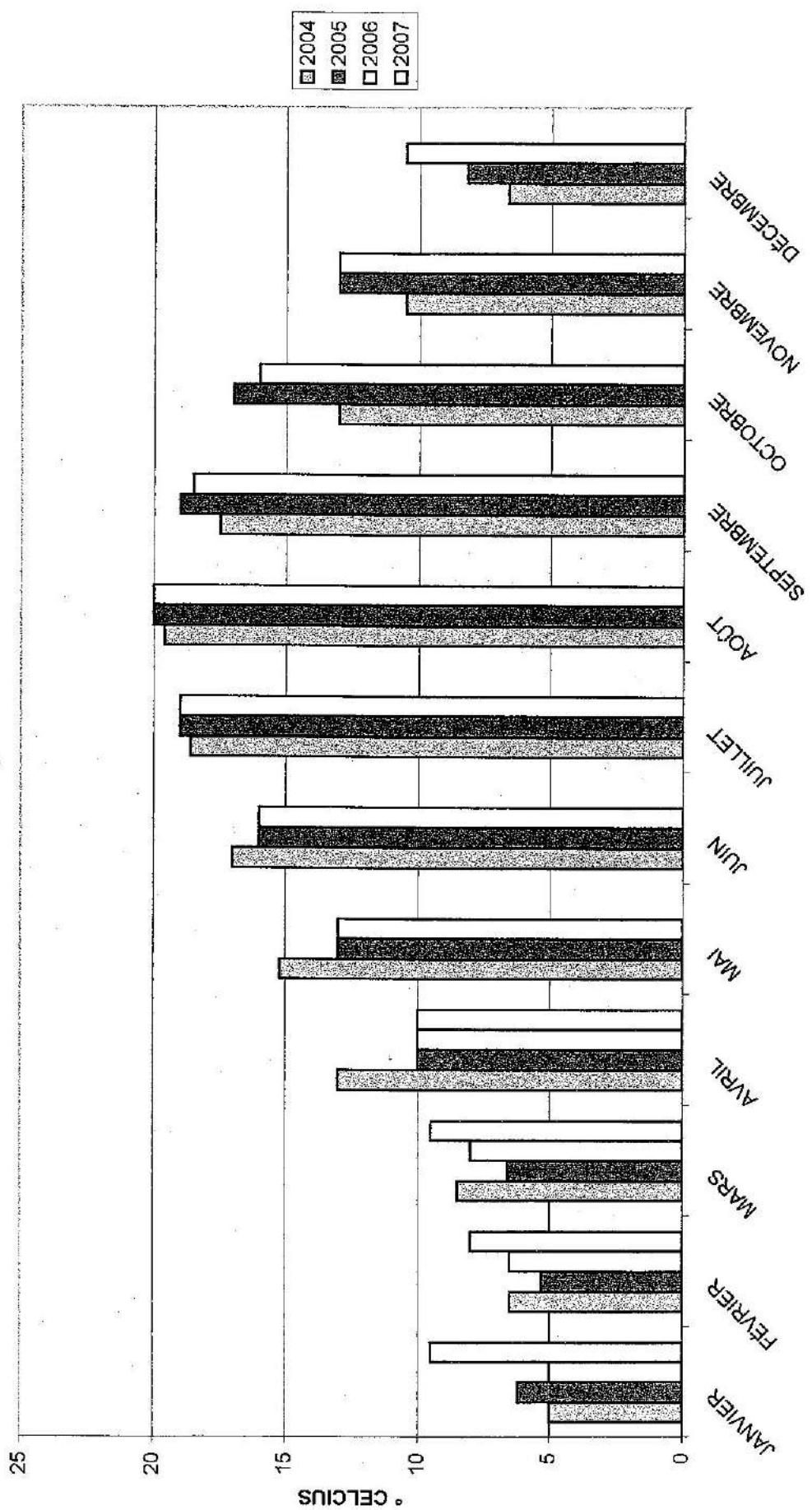
EN CATAMARANS DE SPORT



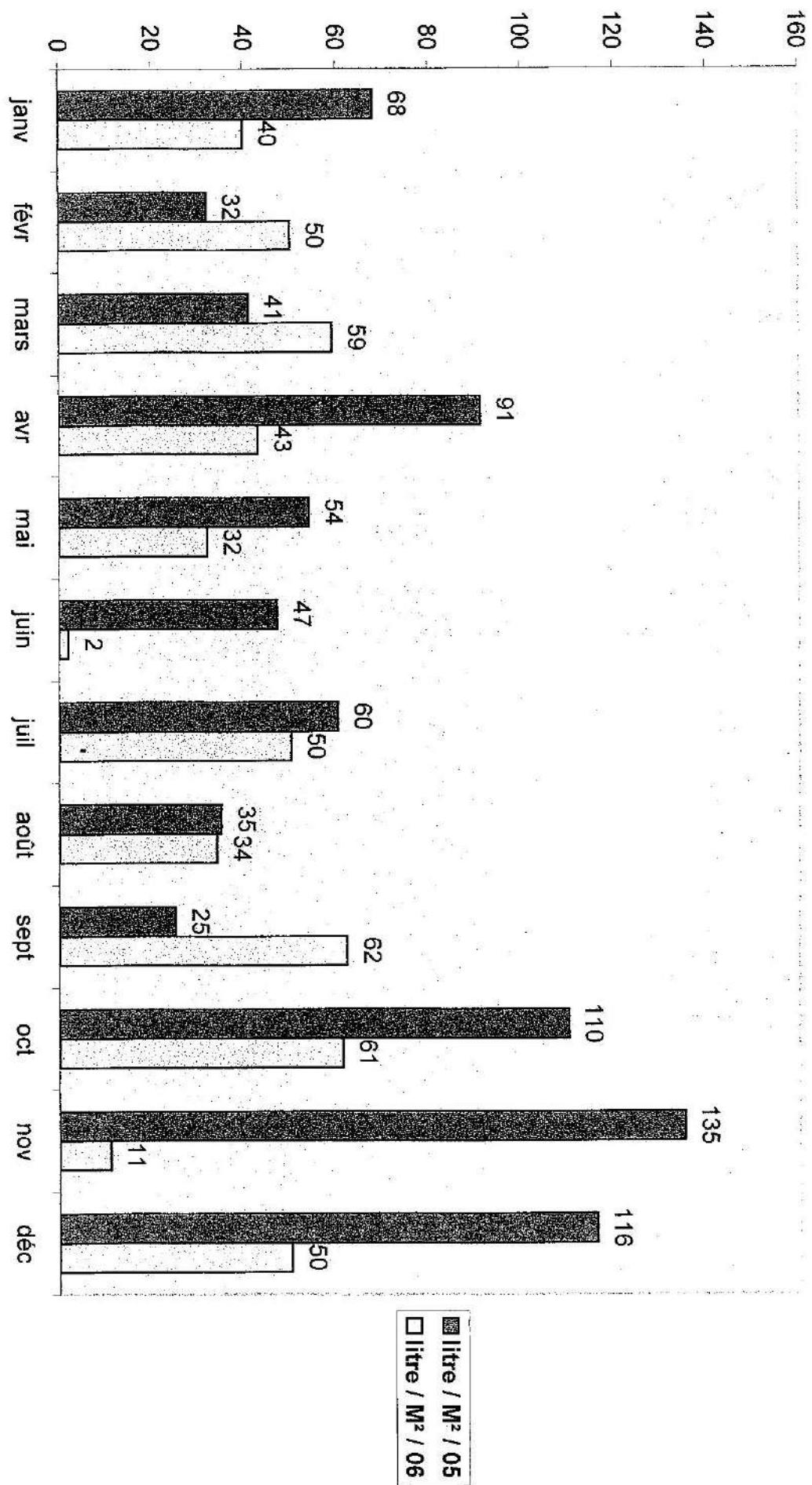
Comme lors des manifestations précédentes les compétiteurs ont apprécié le parcours, l'organisation et le coté convivial de cette grande fête sportive. Ils ont aussi beaucoup apprécié la soirée du Samedi autour d'un repas frugal organisé pour environ 300 convives, avec le soutien très actifs de l'A.P.P.S.L. merci aux nombreux bénévoles (une vingtaine en mer et une quinzaine à terre). Nous vous donnons rendez vous le **23 & 24 Juin** pour l'édition 2007.

Bénévoles nous comptons sur vous !!!!!

TEMPERATURE MER
TP moyenne prise à la grande plage de St Lunaire



pluviométrie 2005 2006



UN DEFI POUR CHACUN D'ENTRE- NOUS.....

La prouesse sportive d'André Cordier qui a couru 107 Km entre Betton et Saint Lunaire a été l'occasion de sensibiliser sur son passage, les citoyens planétaires que nous sommes, à la nécessité de préserver la nature en respectant notre environnement et en s'engageant dans le « Défi pour la Terre » au côté de Nicolas Hulot.

Un bel exemple de la volonté dont il nous faudra faire preuve pour que le développement de la planète au service de l'Humanité soit vraiment « DURABLE »



Lançons nous le « Défi » d'avoir au quotidien conscience que des gestes simples contribueront à préserver la nature et l'environnement que nous laisserons à nos enfants et petits enfants.

Apprenons et enseignons les « ECOGESTES » avec la fondation Nicolas HULOT .

www.fondation-nicolas-hulot.org

DEFI POUR LA TERRE

Plaisance : filets droits oui, vire-casiers non

Un arrêté, dont la publication est espérée cette année, va modifier les engins de pêche autorisés pour les amateurs.

La Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers s'est réjouie, lors de son récent congrès en Ille-et-Vilaine, de pouvoir enfin embarquer un filet droit à la place du filet trémail, et ce malgré l'opposition de certains professionnels. C'est ce qui est inscrit dans le projet d'arrêté sur la pêche de loisir que l'on pense voir sortir dès cette année. « La longueur de 50 mètres ne change pas. Mais si le trémail convient à la sole ou au rouget, le filet droit est plus judicieux pour d'autres espèces, car il est beaucoup plus sélectif », explique Jean Kiffer, président de la Fédération nationale. « Si on prend une araignée sous taille emmêlée dans un trémail, elle est morte. Avec un filet droit, il est facile de la dégager pour la rejeter vivante à l'eau. »

Un comité de suivi

Une restriction, en revanche, pour les plaisanciers : désormais, les seuls équipements de relevage des engins de pêche autorisés seraient les vire-lignes électriques de moins de 800 watts. La fédération aurait aimé voir homologués les vire-casiers et filets jusqu'à 1 000 watts. « Il faut bien imaginer que nombre d'adeptes sont des retraités dont le dos est mis à rude épreuve quand il faut relever un casier depuis 30 mètres de fond et plus. » On remarquera que la fédération ne s'est pas battue pour maintenir les vire-casiers hydrauliques, plus puissants, et qui eux



Quas-France

Les plaisanciers n'auront plus droit aux mêmes engins que les pros pour vire leurs engins de pêche.

pourraient être conçus pour relever des engins de pêche plus lourds ou plus nombreux que ceux autorisés.

Côté fermeture de pêche, on est également rassuré : « L'administration nous a confirmé que lorsque les quotas d'une espèce sont épuisés pour seulement une catégorie de professionnels, la pêche n'est pas automatiquement interdite aux amateurs, comme on a essayé de le faire pour le maquereau, l'an passé. » En cas de fermeture totale de la pêche professionnelle sur une espèce, le litige n'est toutefois pas totalement résolu : « Il ne faudrait pas que l'on nous annonce que le maquereau est épuisé en mars, alors que la plaisance n'en a pas encore tiré un seul de l'eau de l'année. »

Enfin, on s'acheminerait vers la suppression des quotas de pêche qui avaient été institués dans la Manche. « Nous attendons la concrétisation de cette promesse pour suspendre notre procédure au tribunal administratif. » Un dossier qui a été débattu au sein d'un Comité départemental de suivi de la pêche de plaisance où siègent élus, plaisanciers, scientifiques, etc. « Il en faudrait un par département. Car nous n'avons rien à faire dans les comités des pêches professionnels, solution qu'on nous a parfois proposée. » La Fédération milite aussi auprès des candidats à la présidentielle pour un ministère ou un secrétariat à la Mer.

Raymond COSQUÉRIC.

Devrons nous prochainement payer un permis de pêche en mer ?

Comme beaucoup d'entre vous l'ont constaté, l'inquiétude grandit dans le monde des pêcheurs plaisanciers. La défense de nos droits passe par une discipline très respectueuse du monde de la mer :

- la taille du poisson
- le nombre de poissons
- le nombre de casiers
- le respect des espèces.
- la propreté en mer. Etc., etc..... Sont autant de facteurs que nous devons appliqués dans notre association, *nous ne sommes pas des professionnels !*

YACHT CLUB DE SAINT LUNAIRE

BP 15 - 35800 Saint Lunaire

Tarifs 2007
Prix TTC en Euro

Centre nautique et administratif : Tél - fax : 0299463004
Centre d'entretien, de réparation, d'hivernage et de mouillage : Tél : 0299880201 / y-c-st-lunaire@wanadoo.fr

Le Yacht club de Saint Lunaire étant une association (loi 1901) à but non lucratif, il est obligatoire d'être membre pour bénéficier de ces services et avoir le droit de vote.

Cotisation membre

Licence adulte FFV (facultative) : 47 €
Licence jeune FFV (facultative) : 23 €

MOUILLAGRE

avec service navette inclus du 1er juillet au 31 août tous les jours et les week-ends en juin (à partir du 3) et septembre (jusqu'au 17)

| Bateaux | Poids | Chaine | juillet * | août * | Saison | hors saison |
|----------|-------|--------|-----------|--------|--------|-------------|
| -4T5 | 14 | 433 € | (1) | (1) | 494 € | 721 € |
| +1T6 | 12 | 319 € | (1) | (1) | 361 € | 546 € |
| -1T6 | 10 | 288 € | (1) | (1) | 309 € | 469 € |
| - 500 kg | 8 | 221 € | (1) | (1) | 258 € | 355 € |

(*) Suivant disponibilité

(**) comprend le mouillage hors saison

• mai-juin et sept-mi oct

EMPLACEMENT PARKING DERIVEUR CATTAMARAN

(service tracteur inclus)
Dériveur: 130 € (90€ si hivernage hangar club)

catamaran: 175 €

- Transport d'un dériveur dans Saint Lunaire : 40 €
- Transport d'un bateau de 6 mètres maximum et 1 tonne maxi dans St Lunaire ou pour hivernage au hangar du YCSL : 90 €
- Matage ou démâtage Voilier: 25 €
- échouage ou mise au mouillage : 20 €
- Location d'emplacement au centre d'hivernage :

| | forfait annuel/ int.couvert | forfait annuel/ ext.couvert | forfait annuel/ ext.cloturé |
|----------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| - Bateau de plus de 6 m : | 598 € | 412 € | 310 € |
| - Bateau de moins de 6 m : | 395 € | 309 € | 230 € |

| | | | |
|---|-----------|-----------|-----------|
| - Dériveur sans remorque : | 180 € | 19 €/mois | 12 €/mois |
| - Dériveur avec remorque : | 256 € | 23 €/mois | 17 €/mois |
| - Catamaran sans remorque : | 45 €/mois | 33 €/mois | 23 €/mois |
| - Catamaran avec remorque : | 66 €/mois | 42 €/mois | 31 €/mois |
| - Catamaran démonté : (sans les frais de démontage): | 27 €/mois | 22 €/mois | 14 €/mois |

TRAVAUX (prix TTC)

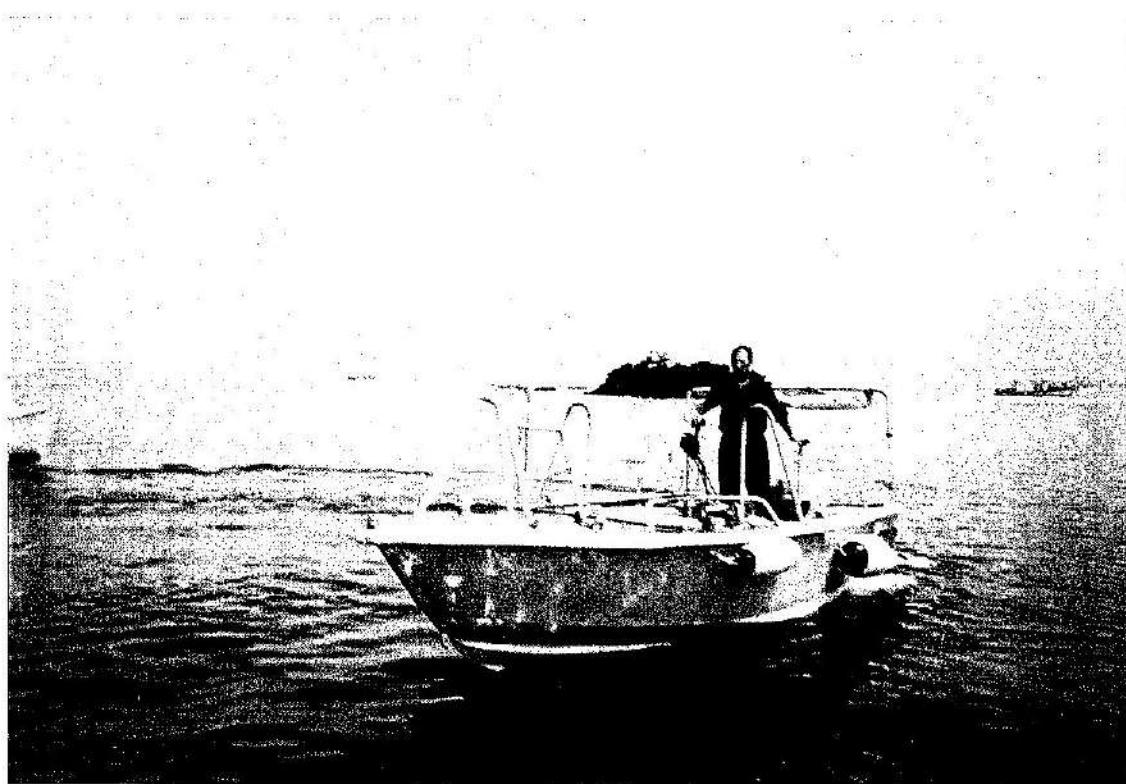
- Main d'œuvre : de l'heure: 42 €
- Forfait (hivernage et déshivernage) hors-bord : 2 à 6 cv : 60 € (comprisant démontage embase)
- 30 à 50 cv : 180 €
- 50 à 80 cv : 225 €
- Supplément lavage : horaire main d'œuvre
- Mise sous bâche étanche : 18 € le mètre (fourniture +main d'œuvre compris)

Pour les dériveurs et les catamarans le transport est inclus dans le prix

Assurance : les propriétaires devront conservés leur assurance pour leur bateau durant la période où ils sont hivernés au yacht club

LA MEILLEURE DES ANNEXES

LA NAVETTE DU YACHT CLUB



HORAIRES :

En week-end hors saison : en Juin 2007 et Septembre 2007 :

Horaires : 09H00 à 12H00 le matin et 14H30 à 18H45 l'après midi.

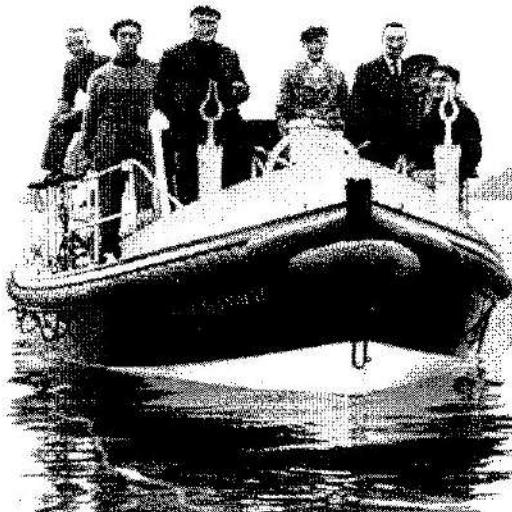
En saison : Juillet – Août :

08H00 à 19H30 (dernier passage)

Tarif adhérent A.P.P.S.L. : 80 €.



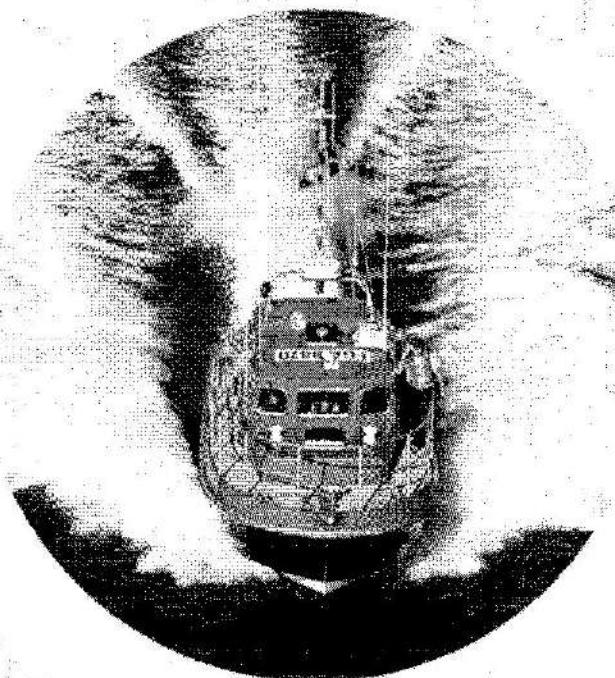
**Sauveteurs en mer,
je suis solidaire.**



SNSM - Station de DINARD

1954 - 1955

Canot tous temps "Mai Mauch"



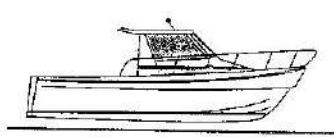
STATION DE DINARD

SNSM : 11, rue Clos des Perrières
35800 DINARD

02 99 46 11 76
06 82 45 68 85

www.ville-dinard.fr/snsm/





EN 2007, AVEC LE NOUVEAU PERMIS PLAISANCE, LA SÉCURITÉ SUR L'EAU AVANCE.



UNE RÉFORME DES PERMIS PLAISANCE, POURQUOI ?

Avec plus de 100 000 permis « plaisance » délivrés par an et une flotte active dont plus des 3/4 sont des bateaux à moteur, cette réforme vise essentiellement à :

- améliorer la formation des candidats,
- simplifier et moderniser les procédures,
- donner une meilleure garantie aux candidats en instaurant un contrat de service et en imposant un livret d'apprentissage.

Dans ce cadre, les établissements de formation au permis « plaisance » seront soumis à une procédure d'agrément, qu'ils relèvent du secteur commercial ou du secteur associatif. Ainsi ces établissements disposeront désormais d'un statut juridique fixé par la loi du 5 janvier 2006.

Les formateurs aux permis devront être titulaires d'une autorisation d'enseigner délivrée par l'administration après vérification de leur aptitude.

Cet encadrement de la profession s'accompagne d'une révision du contenu de la formation théorique et pratique afin d'améliorer le comportement en situation des nouveaux pilotes.

LE NOUVEAU PERMIS ET SES PRÉROGATIVES - PRINCIPAUX CHANGEMENTS

Si la puissance de l'appareil propulsif est inférieure à 4,5 kilowatts (6 chevaux), aucun permis n'est exigé pour piloter un navire de plaisance à moteur. Le nouveau permis se décompose ainsi :

| PRÉROGATIVES | OPTION | EXTENSION |
|------------------------|---|---|
| EN MER | côtier navigation limitée à 6 milles d'un abri | hauturière navigation sans limite de distance, ni de puissance |
| EN EAUX INTÉRIEURES | eaux intérieures longueur du bateau limitée à 20 mètres | grande plaisance eaux intérieures sans limite de longueur |

CERTIFICAT RESTREINT DE RADIOTÉLÉPHONISTE

A terme, dans le cadre du nouveau permis, il sera possible de passer simultanément l'épreuve théorique pour l'obtention du certificat restreint de radiotéléphoniste. La mention de ce certificat pourra figurer sur le permis.

PERMIS DELIVRÉS AVANT LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME

Tous les permis (mer et fluviaux) délivrés avant la réforme gardent leurs prérogatives et restent valables, sans limite de durée. Toutefois, les titulaires du permis côtier pourront naviguer jusqu'à 6 milles d'un abri (au lieu de 5) et les titulaires du permis A auront deux limites suivant le cas : 5 milles de la côte ou 6 milles d'un abri.

En cas de perte ou de vol d'un ancien titre, le duplicata délivré au nouveau format fera référence à l'ancien ou aux anciens titres détenus.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME

Janvier 2007 : Début des formalités d'agréments des centres de formation et des formateurs

Mars 2007 : Mise en place des nouvelles procédures sur des sites pilotes

Septembre 2007 : Organisation et délivrance des titres suivant la nouvelle procédure

Télécharger cette fiche au format PDF pour impression.

Vous avez une question, posez-la.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à la direction départementale des Affaires maritimes ou à la commission de surveillance la plus proche de votre domicile. Les adresses sont consultables sur : www.mer.equipement.gouv.fr



Questions aux candidats à la Présidence de la République

Question N°01 : La Mer est devenue est un élément essentiel de notre système économique. L'activité de Plaisance et de Pêche récréative constitue, à elle seule, un poids économique considérable, un chiffre d'affaire de quelques milliards d'euros par an selon les éléments dont nous disposons.

Depuis de nombreuses années, nous constatons les apparitions et les disparitions successives de Ministère ou de Secrétariat à la Mer au gré des gouvernements en place autant de symptômes révélateurs de l'absence d'une véritable politique liée au monde maritime. Il nous arrive, à notre grand désarroi, de dépendre, à la fois, de quatre voire cinq ministères autant dire de personne !

Etes-vous favorable à la mise en place d'un véritable Ministère de la Mer de façon durable ?

Pouvez-vous vous engager clairement sur cet important sujet ?

Questions N°02 : La plaisance et la pêche récréative en Mer constituent une activité de loisir en plein devenir. Selon les dernières enquêtes en cours, cette activité concerneait entre 3 et 4 millions de personnes et qu'elle est pratiquée sans distinction par tous les groupes socioprofessionnels et toutes les catégories d'âge.

Notre représentativité dans les différents organismes officiels est en complet décalage avec ce que nous ne représentons aujourd'hui. Nous le constatons dans tous les domaines : CLUP, Conseils portuaires, Conseils littoraux, Comité d'Hygiène (DDASS), Parcs Marins (PNMI), Affaires Maritimes, Ministères concernés. Cette situation est très mal ressentie au sein de nos fédérations mais aussi par tous les plaisanciers. De nombreuses décisions nous concernant directement sont prises sans que nous n'ayons été, à aucun moment, consultés.

Quelles sont vos propositions pour remédier à ces dysfonctionnements qui nuisent gravement à l'établissement d'un dialogue fructueux entre les usagers et les responsables des structures concernées ? Pouvez-vous vous engager sur une meilleure prise en compte de notre représentativité dans les différentes structures existantes ?

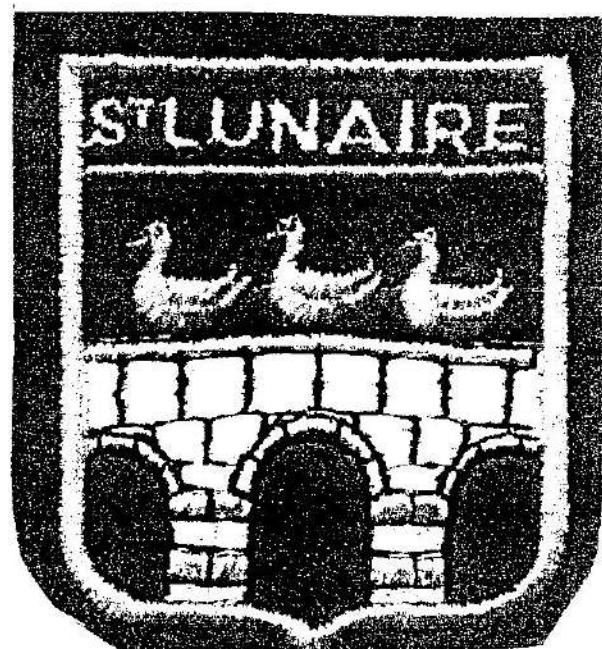
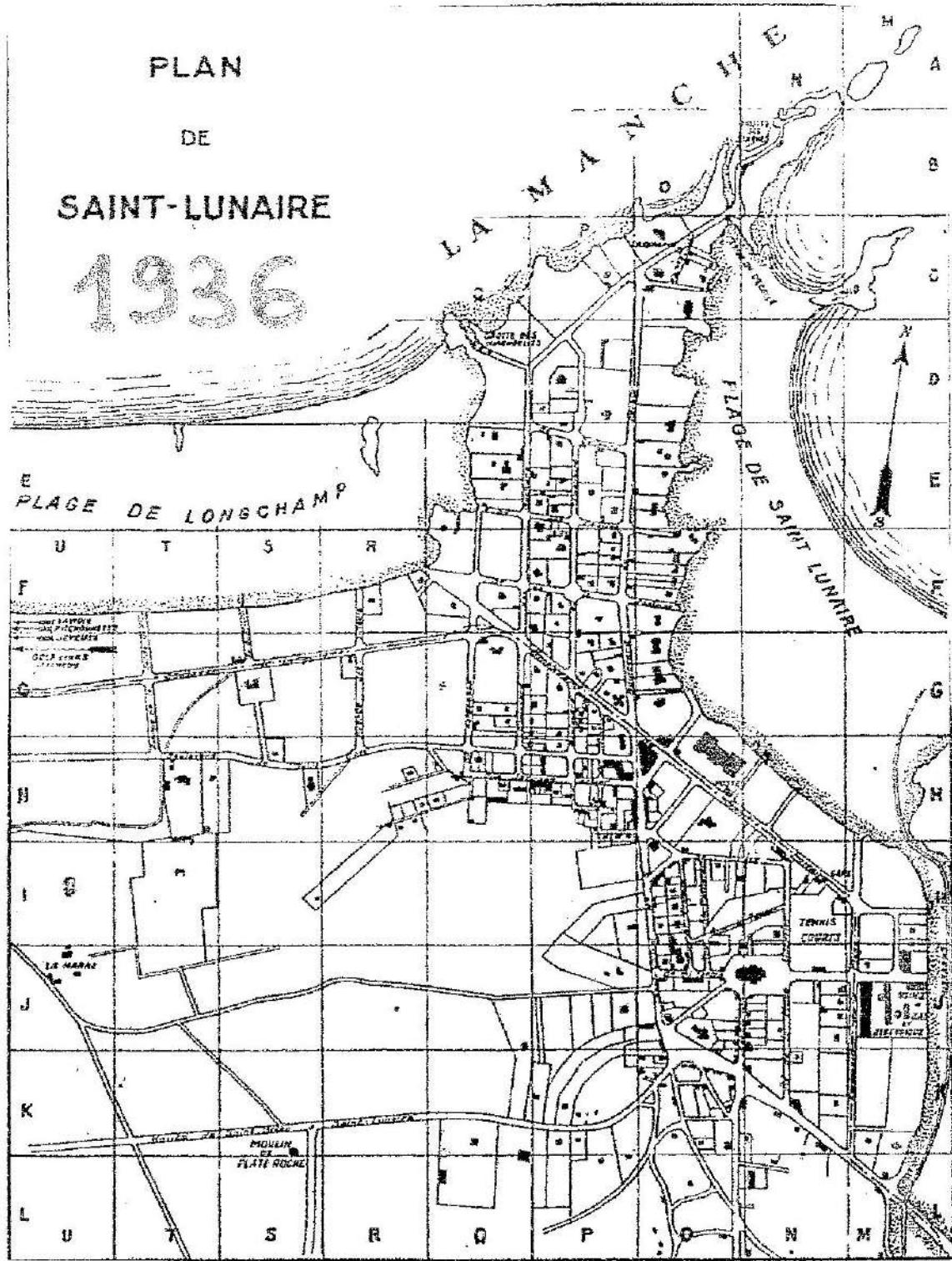
Question N°03 : En dehors des deux précédentes questions pour lesquelles nous souhaitons absolument avoir une réponse, quelles sont vos grandes orientations concernant le développement de la plaisance et de la pêche récréative ?

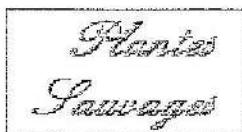
Le Président de la FNPPSF au nom du Comité Directeur de la FNPPSF
réuni en session plénière du 20 Janvier 2007 à Melesse (35)

PS : Ces questions et les réponses (ou les non-réponses) que vous voudrez bien y apporter seront publiées dans notre prochaine revue à paraître fin mars 2007 et diffusée à l'ensemble de nos adhérents.

Elles pourront aussi être consultées sur notre Site Internet <http://www.fnppsf.fr/>.

PLAN
DE
SAINT-LUNAIRE
1936

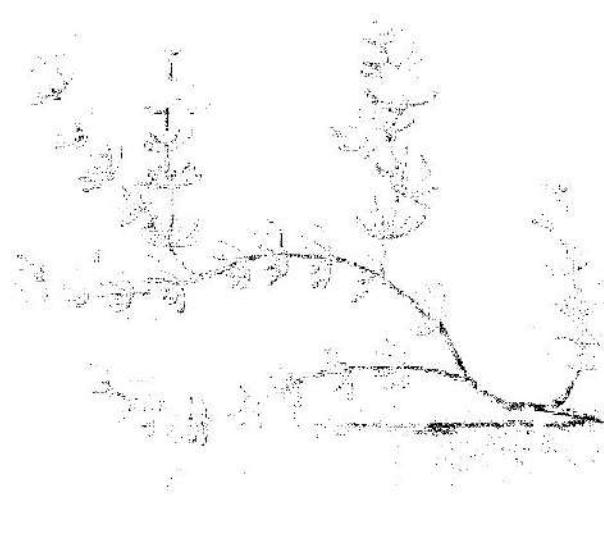




Frankénie lisse

(*Frankenia laevis*)
(*Frankeniacées*)

Synonyme(s) : Bruyère marine, Bruyère de mer



Taille : 10 à 40 cm.

Floraison : juin à aout.

Répartition : france : Manche, Atlantique, Méditerranée.

Habitat : sur tout le littoral, haut schorre, estuaire, pelouses rases, corniches rocheuses, sables limoneux.

Illustration : J. David Pott, 1982 dans *Flora of the British Isles*

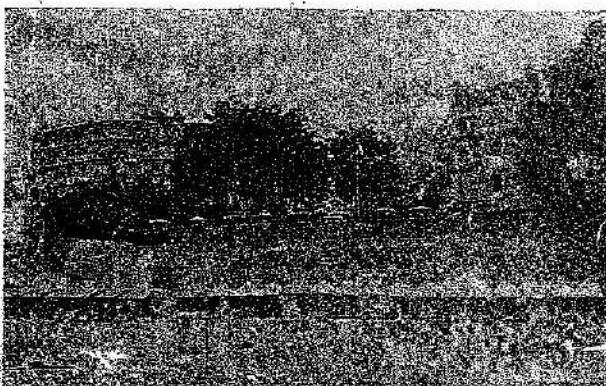
Fleurs : fleurs solitaires, sessiles, en général en bout de rameau. Elles sont roses, petites (6 mm), composées de 5 sépales soudés en tubes, 5 pétales et 6 étamines jaunes.

Feuilles : feuilles opposées, petites, étroites, épaisses, persistantes, très serrées, à bords enroulés.

Commentaires : plante rampante.

Cette plante des sables et rochers littoraux, des marais salés, était indiquée autrefois à la Guimorais en Saint Coulomb (J. Gallée, 1865), à la Goëletrie à Saint Malo (F. Bugnon, 1929) et sur la vallée de la Rance à Saint Suliac (R. Corillion vers 1950). Aucune de ces localités n'a été retrouvée. Cependant nous l'avons observée ailleurs : à la Pointe du Nick le long du ruisseau du Crévelin en Saint Lunaire. Une espèce toujours rare sur notre littoral et qu'il convient donc de protéger.

Le Golf-Hôtel



entièrement transformé
possède tout le confort

SON RESTAURANT COTE
SON PARC
SES TERRASSES SUR LA MER
SON THÉ

Offre aux familles un Séjour Idéal

Téléph. : 27 Saint-Lunaire

Adr. tél. : GOLFOTEL

Propriétaire : J. HUARD

— 1 —

HOTEL DU CENTRE Ouvert toute l'année
LESAGE-LORRE, Propriétaire **SAINT-LUNAIRE**
Vue de Mer. Déjeuners. Diners. Consommations de 1^{er} Choix. Café-Bar. Tabacs.

LES DEUX PLAGES Pension de Famille
Prix modérés
Rue Jacques-Cartier et Boulevard Kergompon
CHAMBRES AVEC VUE DE MER. PLACE DE LONGCHAMP. CUISINE SOIGNÉE.
SERVICE PAR PETITES TABLES. JARDIN. DE JUIN A OCTOBRE

PENSION DE FAMILLE "LES ONDINES"
L. LUZÉ, Propriétaire **CUISINE BOURGEOISE**
Près la Vieille Église - Rue de Saint-Briac **PRIX MODÉRÉS**
OUVERT TOUTE L'ANNÉE

HOTEL PENSION RICHMOND Entre les 2 Plages
EAU COURANTE - CUISINE SOIGNÉE - PRIX MODÉRÉS
Même direction : Hôtel Victoria, DINARD - Beaumont House, PAU

ROCH ARMOR PENSION DE FAMILLE
THÉS - DÉJEUNERS - DINERS
SAINT-LUNAIRE (I.-et-V.) - Arrêt des Autocars - **LE TERTRE**
Situation unique avec terrasse sur mer et campagne. Panoramas splend. Air pur. Repas. Ch. très confortables, ensoleillées. Eau courante. Jardins. Grande plage à 10⁰⁰ env.

Pension de Famille

"LES BERGERONNETTES"

SAINT-LUNAIRE

PRIX MODÉRÉS

Confort Moderne

Vue Superbe sur la Mer

PENSION BUNGALOW

6, rue de la Grève

*Tout confort - Cuisine soignée
Jardin - English spoken*

COSSÉ, propriétaire

PENSION ROCHEBELLE

Boulevard des Rochers

Téléphone 35

Au milieu d'un vaste jardin, face à la mer - Descente directe sur la plage - Confort moderne - S. d. b. privées

Ouvert de Juin à Octobre

Golf à 800 mètres

J. RAGOT, PROPRIÉTAIRE

— 2 —



Cl. Polot. Obj. S...
SAINT-LUNAIRE. — Promenade publique sur la digue.

Année 1936